

TRANSPORTEURS (sanitaires)



Rejets de télétransmission les plus courants

Mémo pratique pour éviter les principaux motifs de rejets

REJET	LIBELLE	MOTIF	AVANT TOUTE FACTURATION
0450 054	"L'exonération du ticket modérateur est absente au référentiel"	Le bénéficiaire des soins n'est pas ou plus pris en charge à 100 %	<p>1/ Consultez les droits de votre patient sur Espace pro ou l'attestation de droits</p> <p>2/ Avant de télétransmettre, assurez-vous des éléments suivants sur votre facture :</p> <p>La caisse d'affiliation</p> <p>Le numéro de Sécurité sociale de l'assuré</p> <p>Les situations d'exonération</p> <p>3/ Pensez à actualiser votre fichier patientèle</p> <p>N'hésitez pas à rappeler au patient d'effectuer la mise à jour de sa carte Vitale à chaque changement de situation.</p>
0450 056	"L'exonération du ticket modérateur connue au référentiel n'a pas été transmise"	Aucune exonération n'a été transmise pour un bénéficiaire ayant un régime exonérant ou une assurance maternité	
0250 050	"L'assuré est absent de notre référentiel"	L'assuré ne dépend pas ou plus de notre organisme Le Numéro d'identification de l'assuré est erroné	
0270 051	"Bénéficiaire de prestations inconnu dans BDO"	La date de naissance ou le rang du bénéficiaire est erroné Le bénéficiaire des soins est affilié sous un autre numéro ou dépend d'un autre organisme	
0860 030	"Nom, prénom conducteur diplômé du véhicule absent"	Les nom et prénom du conducteur sont obligatoires pour un transport en Ambulance et en VSL	
0470 004	"Date de prescription postérieure à la date des soins"	La date de prescription transmise est postérieure à la date d'exécution du transport	



Où trouver les informations ?

Connaissez-vous le SEFI?

Il s'agit d'une nouvelle solution de facturation en ligne intégrée au logiciel métier des transporteurs sanitaires : ambulances et VSL.

SEFI permet :

- >> **de consulter en temps réel** les référentiels de l'Assurance Maladie : élaboration de factures en ligne fiables,
- >> **d'intégrer automatiquement** à la facture en ligne les informations mises à disposition par l'Assurance Maladie,
- >> **de numériser** toutes les pièces justificatives (SCOR) : fin des papiers à trier et à envoyer,
- >> **d'accéder à la prescription électronique** de transport lorsque celle-ci existe : pour pré-alimenter vos factures sans ressaisie des informations et connaître le statut de prise en charge de l'assuré par l'Assurance Maladie avant facturation.

Pour toute l'actualité sur les règles de facturation, le suivi de vos remboursements en tiers payant, les droits de votre patientèle

=> [Espace pro](#)

N'oubliez pas !

>> De prévenir la Cnam de tout changement d'adresse mail sur flux-transporteurs@cpam-bordeaux.cnamts.fr pour recevoir vos retours sur le traitement des lots